

## Produits disponibles au Canada pour protéger contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

Produit	Date d'approbation pour utilisation au Canada	Type de produit	Administré par	Approuvé pour
<b>Palivizumab</b> (voir la note n° 1)	juin 2002	médicament à anticorps monoclonaux (voir la note n° 2)	injection	Les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants de <b>2 ans ou moins</b> qui présentent un <b>risque d'infection grave par le VRS</b> (comme ceux qui sont nés prématurément ou qui ont une maladie pulmonaire chronique)
<b>Nirsévimab</b> (voir la note n° 1 et la note n° 5)	avril 2023	médicament à anticorps monoclonaux (voir la note n° 2)	injection	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les nouveau-nés et les nourrissons nés <b>pendant la saison du VRS</b> (l'automne et l'hiver au Canada) ou qui vivront leur <b>première saison du VRS</b></li> <li>2. Les enfants de <b>2 ans ou moins</b> qui présentent un <b>risque d'infection sévère par le VRS</b> au cours de leur deuxième saison du VRS (comme ceux qui sont immunodéprimés ou qui ont une maladie pulmonaire chronique)</li> </ol>
<b>VRSPreF3</b>	août 2023	vaccin	injection	Les adultes de 60 ans et plus (voir la note n° 3)
<b>VRSpref</b>	décembre 2023	vaccin	injection	Les adultes de 60 ans et plus Personnes enceintes de 32 à 36 semaines (voir la note n° 3, la note n° 4 et la note n° 5)

\*La disponibilité des produits et les critères d'admissibilité pour recevoir le palivizumab, le nirsévimab et le vaccin contre le VRS varient d'une province et d'un territoire à l'autre.

**Note n° 1 :** Le palivizumab et le nirsévimab ne sont **pas** utilisés pour traiter les enfants **déjà infectés par le VRS**. Ces médicaments à anticorps monoclonaux servent plutôt à prévenir l'infection sévère par le VRS chez les nourrissons et les jeunes enfants qui pourraient être infectés par le virus plus tard. Ce ne sont **pas des vaccins**.

**Note n° 2 :** Les **anticorps monoclonaux** sont des protéines conçues pour agir comme les **anticorps** produits par le système immunitaire. Les **anticorps** sont des protéines produites par l'organisme qui aident à éliminer les microbes et les substances nocives, comme les bactéries et les virus, qui s'y sont introduits. Les **anticorps monoclonaux entrant dans la fabrication du palivizumab et du nirsévimab** protègent temporairement contre le VRS en ciblant le virus, contribuant ainsi à prévenir l'infection sévère. Le **nirsévimab** protège le nourrisson pendant au moins **les 5 premiers mois de vie** s'il est administré **à la naissance**.

**Note n° 3 :** Les facteurs à prendre en compte dans le choix des autres groupes à qui proposer les vaccins contre le VRS sont encore à l'étude. La présente fiche d'information sera actualisée le moment venu.

**Note n° 4 :** Le vaccin contre le VRS appelle le système immunitaire à produire des protéines protectrices appelées « anticorps » qui **protègent spécifiquement contre l'infection par le VRS**. En vous faisant vacciner contre le VRS durant la grossesse, vous transmettez quelques-uns de ces anticorps **au bébé** dans l'utérus. Ce transfert d'anticorps procure au bébé une **protection à court terme** contre les effets graves du VRS jusqu'à l'âge de 6 mois.

**Note n° 5 :** Dans les provinces et les territoires où le nirsévimab et le RSVpreF sont tous les deux disponibles, les personnes enceintes ont deux options : **recevoir le vaccin contre le VRS durant la grossesse ou faire administrer le nirsévimab à leur nouveau-né**. Demandez à votre médecin, votre infirmière ou infirmier, votre pharmacien ou pharmacienne, votre sage-femme ou votre service de santé publique local quelle est la meilleure option pour vous et votre nouveau-né.